



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°37 du : 15 mars 2023
Délibération n° : 2023.004
Page 1 sur 2

Objet : Vote du budget primitif 2023

Par suite d'une convocation en date du 08 mars 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la Communauté de communes du Pays des Écrins le 15 mars 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 4/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Pouvoir Alice PRUD'HOMME	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Excusée</i>	Gabriel LEON	Présent
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

Les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras entérinés par l'arrêté du 08 juillet 2015 et mis à jour par arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 ;

La circulaire contrôle budgétaire 2020, en date du 27 février 2020, sur la pratique du suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement ; ainsi que les articles CGCT L1612-6 et L1612-7 ;

Le débat d'orientation budgétaire en date du 07 décembre 2022 ;

L'avis du bureau du 1er février 2023.

CONSIDERANT

La reprise des résultats du compte administratif 2022 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2023 ;

Que le budget est en suréquilibre en dépenses et en recette :



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°37 du : 15 mars 2023
Délibération n° : 2023.004
Page 2 sur 2

Objet : Vote du budget primitif 2023

- Section d'exploitation dépenses : 510 000,00 euros
- Section d'exploitation recettes : 638 294,35 euros
- Section d'investissement dépenses : 350 000,00 euros
- Section d'investissement recettes : 367 795,73 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	8		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	1		
Nombre de suffrages exprimés		8			
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte en sur équilibre le budget primitif 2023 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;
Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

